

Programme de médiation pour les aînés

Description du programme

Vieillir en santé

Vieillir en sécurité

Vieillir l'esprit en paix

Le programme vise à développer l'autonomie des aînés : donc leur capacité à solliciter de l'aide. La médiation pour les aînés implique deux rôles : celui de facilitateur lors de problèmes et celui de médiateur lors de conflits.

Son objectif est de favoriser le bien-être des aînés, de prévenir la violence par un traitement adéquat des conflits.

Description du programme

1. Problématique

- Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés
 - âgisme,
 - infantilisation,
 - gérontophobie,
- Insécurité financière
- Méconnaissance des services publics à leur disposition
- Sentiments d'inutilité
- Solitude
- Conflits

2. Objectifs du programme

Ce programme vise à offrir des services de qualité aux aînés de l'Outaouais, qui permettent de résoudre les problèmes et de traiter les conflits.

3. Population ciblée

Ce programme s'adresse aux aînés mais aussi à leur entourage, leur famille, les aidants.

4. Services offerts

1. Référencement : cette fonction de la médiation pour les aînés permet par l'information l'accessibilité des aînés aux différents services publics, à tous ceux qui ont de la

difficulté à se repérer dans la complexité des démarches administratives ou qui ne connaissent pas leurs droits.

2. Accompagnement : en plus de transmettre de l'information sur les services publics, dans certains cas il est nécessaire d'accompagner l'aîné comme médiateur ou conseiller.

Activités :

- a. Lors de maladie, chez le médecin
 - b. Lors de démarches administratives trop complexes pour l'aîné
3. Traitement des questions financières : cette fonction de la médiation traite des questions financières en particulier des rapports sur le revenu, pierre d'angle pour pouvoir accéder aux services offerts par les gouvernements

Activités :

- a. Actualisation des rapports sur le revenu
 - b. Démarches pour avoir accès au régime de pension du Canada, régie des rentes du Québec, l'allocation au logement, crédit pour le maintien à domicile, programme de solidarité, l'allocation au conjoint...
 - c. Crédits pour handicapés
 - d. Crédits pour les aidants naturels, etc.
4. Traitement des conflits : cette fonction à pour objectif d'aider l'aîné pour bien traiter les conflits

Activités :

- a. Traiter les conflits : conflits familiaux ou personnels, plainte concernant les soins ou le personnel,
- b. Réconciliation avec les siens
- c. Réconciliation avec soi-même